FOYERS RURAUX 31/65 !!

dossier de candidature

informations

Nom de la structure souhaitant adhérer _____

Date de création _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Mobile _____

E-mail _____

_____

_____ Téléphone _____

à remplir par la fédération des foyers ruraux 31-65

Avis sur la demande d'adhésion _____

_____

_____

_____

_____

_____

Date _____

Nom et qualité du signataire _____

Signature

pièces à joindre

- ☐ Lettre de demande d'adhésion
- ☐ 1 exemplaire du compte-rendu de réunion du Conseil d'Administration décidant de cette demande
- ☐ Copie de parution de l'association au Journal Officiel ou récépissé de déclaration à la Préfecture
- ☐ 1 exemplaire des statuts certifiés de l'association, datés, signés et complets
- ☐ 1 exemplaire de la composition du CA : Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse personnelle, profession et fonction au sein de l'association
- ☐ 1 exemplaire du bilan et du compte de résultat de l'année précédent la demande d'adhésion (sauf pour les associations nouvellement créées)
- ☐ Tous les documents que vous jugerez utiles pour présenter votre association, ses activités, ses projets…

lettre président(e)

Président(e) du Foyer Rural ou de l'association _____

À _____

Mesdames, Messieurs les Co-président(e)s
De la Fédération des Foyers Ruraux 31-65
17, allée du Pré Tolosan
31320 AUZEVILLE

Mesdames, Messieurs les Co-président(e)s,

Je sousigné(e), _____ Président(e) du Foyer Rural ou de l'association

_____

ai l'honneur de solliciter l'adhésion de mon association à la Fédération des Foyers Ruraux 31-65.
À cet effet nous avons constitué le dossier ci-joint.
Les renseignements annexés à cette demande sont rigoureusement exacts.

À _____ le _____

Le (la) Président(e)

Titre de l'association _____

Siège social _____

Date de déclaration à la Préfecture _____

Date de publication au JO _____

Compte Bancaire ou CCP _____

Effectif des membres par catégorie _____

procès verbal de

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION

Le _____ à _____ heures, sous la présidence de _____

afin de procéder à la constitution de l'association_____

se sont réunies les personnalités suivantes :

_____

_____

_____

et autres habitants de la Commune.

Après lecture des statuts, ceux-ci sont adoptés Il est procédé ensuite à l'élection des membres du Conseil D'Administration. Le vote a eu lieu à bulletin secret et a donné les résultats suivants :

NOM/PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	NOMBRE DE VOIX	ÉLU

À _____ le _____

Le (la) Président(e)

liste du

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Foyer rural de _____

Liste des membres du conseil d'administration élus le _____

NOM/PRÉNOM	FONCTION AU CA	DATE / LIEU NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	NATIONALITÉ

cotisation

MODALITÉS D'ADHÉSION

MONTANT DES COTISATIONS POUR LA SAISON EN COURS

COTISATION DES ASSOCIATIONS

140 € RC comprise

COTISATION INDIVIDUELLE

13 € avec assurance individuelle accident et responsabilite civile

12,55 € sans assurance individuelle accident

Avec la carte d'adhésion des Foyers Ruraux, vous pouvez participer à toutes les animations proposées par un Foyer Rural ou une association adhérente du réseau, sans reprendre une adhésion.
La carte est nationale.

COMPOSITION DES COTISATIONS

		ADHÉSION MOUVEMENT		ASSURANCE		MONTANTS TOTAUX
		CNFR	FD	RC	IA	
FOYERS RURAUX ASSOCIATIONS AFFILIÉES		60 EUROS	80 EUROS			140 EUROS
ADHÉRENTS INDIVIDUELS	AVEC IA	4 EUROS	8,19 EUROS	0,39 EUROS	0,42 EUROS	13 EUROS
	SANS IA	4 EUROS	8,16 EUROS	0,39 EUROS		12,55 EUROS
	CARTE TEMPORAIRE	1,90 EUROS	0,20 EUROS	1,10 EUROS		3,20 EUROS

assurance

LES CONDITIONS

La CNFR est signataire avec SMACL Assurances, d'un contrat de groupe qui couvre un ensemble de garanties précisées ci-dessous.

Toutes les garanties d'assurance sont valables du 01 septembre au 31 août.

DES GARANTIES DE BASE

Responsabilité civile – Défense Recours – Dommages aux biens confiés, Responsabilité civile locaux occasionnels d'activités, Responsabilité civile des dirigeants – Mandataires sociaux – Assistance - Indemnisation des accidents corporels des usagers/bénévoles non adhérents titulaires de la carte d'adhésion temporaire 8 jours. Les garanties de base du contrat national ne prennent effet qu'à validation des adhésions individuelles dans GESTANET. Cette validation conditionne à la fois la couverture Responsabilité Civile (RC) des personnes physiques et de la structure adhérente

L'assurance Responsabilité civile est obligatoire pour vous protéger des dommages causés lors de vos activités, elle doit couvrir :

- L'association loi 1901 en tant que personne morale ;
- Les dirigeants, les représentants légaux ou statutaires ;
- L'ensemble des membres (adhérents, membres de droit…) ;
- Les volontaires, stagiaires et intervenants à quel titre que ce soit ;
- Les mineurs qui vous sont confiés.

Pour que votre structure en tant que personne morale soit couverte, vous devez souscrire l'assurance RC pour chacun de vos membres en leur attribuant une carte d'adhérent avec RC sur Gestanet. Un espace est dédié pour la saisie des volontaires, stagiaires et intervenants.

DES GARANTIES OPTIONNELLES

Indemnisation des accidents corporels (IA), Dommages aux biens immobiliers et mobiliers, Tous Risques (informatique, bureautique, vidéo, son et photo, instruments de musique), Structures légères gonflables et Chapiteaux, Auto mission, Véhicules à moteur, Bateaux-navigation de plaisance, Annulation-interruption de séjours et Protection juridique.

Les garanties optionnelles prennent effet à la date choisie lors de leur souscription dans Assur'Options et courent jusqu'au 31 août suivant.

QUELQUES PRÉCISIONS

Pour être couverts par ce contrat, les Foyers Ruraux/Associations affiliées doivent :

- Avoir une gestion désintéressée
- Ne pas exercer d'activité dans le secteur commercial
- Ne pas avoir pour objet de rendre des services à des entreprises qui en retirent un avantage concurrentiel
- Ne pas dépasser un seuil de chiffre d'affaire défini par les impôts (actualisation du montant par la SMACL)

L'ASSURANCE INDIVIDUELLE TEMPORAIRE

valable 8 jours

La carte temporaire est faite pour les « non-adhérents », usagers occasionnels désirant participer à une manifestation proposée par un foyer ou une association affiliée, mais aussi les bénévoles (ne possédant pas de carte IA) venant aider ponctuellement à la mise en place d'une manifestation (montage d'installations, animation d'un stand…). Elle assure les usagers occasionnels pour une durée de 8 jours avec les mêmes garanties que la carte annuelle. La carte temporaire permet de promouvoir le mouvement et ses services auprès de non-adhérents. La Fédération imprime les cartes temporaires et les envoie à la structure organisa--trice de la manifestation. Un envoie du fichier PDF des cartes temporaires à la structure organisatrice est aussi possible. Le bordereau de remise de cartes avec : nom, lieu et date de la manifestation ainsi que le nombre de cartes distribuées avec leurs numéros (voir doc produit par Gestanet) doit être adressé au plus tard le lendemain de chaque manifestation à la Fédération.

En l'absence de ce document qui doit rester archivé à la Fédération responsable du suivi, la SMACL peut refuser de prendre en compte une déclaration de sinistre liée à cette manifestation.

INFORMATIONS

Pour renouveler ces garanties ou effectuer une simulation, rendez-vous sur gestanet ou directement sur le site de la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 :

→ www.gestanet.org/assuroptions

→ www.foyersruraux3165.fr

Consultez le « Guide des assurances des Foyers Ruraux » téléchargeable sur Gestanet et Assur'options.

Pour toute question sur les assurances, adressez-vous à la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 au 05 61 73 48 48 ou par mail à federation3165@mouvement-rural.org

la fédération

LES SERVICES

Pour vous aider, vous conseiller, vous accompagner, la Fédération des Foyers Ruraux 31-65 réunit une équipe de professionnels qui se partagent les missions et mettent à votre disposition les services suivants :

GESTION DES SALARIÉS

DSN × DROIT du TRAVAIL / CHARGES SOCIALES

La Fédération peut vous soutenir et vous accompagner dans votre fonction d'employeur, avec le service « Impact Emploi ». En tant que tiers de confiance de l'URSSAF, les Foyers Ruraux 31-65 sont habilités à gérer les salaires des associations (réalisation des fiches de paie, suivi social et veille de la convention collective).

AIDE À LA COMPTABILITÉ

BasiCompta est un logiciel de comptabilité adapté aux associations. Il simplifie considérablement la fonction de trésorier. Ce logiciel s'adresse aux associations et plus particulièrement aux dirigeants et trésoriers des associations n'ayant pas ou peu de connaissances dans le domaine de la comptabilité. Il permet de saisir les pièces comptables, d'éditer automatiquement un bilan comptable, de réaliser un suivi de comptabilité par section, de suivre les soldes bancaires et gérer les amortissements. BasiCompta est accessible en ligne, il ne nécessite pas d'installation particulière sur les ordinateurs. Seule une connexion internet est indispensable pour son utilisation.

ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DANS LEUR COMMUNICATION

FLYERS LOGOS affiches DEPLIANTS ... → impressions GRANDS FORMATS

L'image que véhicule votre association joue un rôle important dans son développement et sa réussite. Nous proposons aux foyers ruraux et associations adhérentes une aide à la création graphique. Si vous avez peu de connaissances dans la réalisation de logo, affiches, flyers ou brochures ; notre graphiste peut collaborer avec vous à la création de votre communication. Donnez une autre dimension à vos projets de communication grâce à notre service. En plus de la création, nous pouvons effectuer pour vous des impressions grand format, d'affiches et de photos. La Fédération s'est aussi équipée d'un plotter et d'une presse à chaud, vous pouvez donc faire floquer vos textiles sur de petites quantités.

LA GESTION EN LIGNE DES ADHÉRENTS ET DES STRUCTURES

GESTANET est un site internet qui vous permet de gérer vos fichiers d'adhérents, de produire les attestations d'assurances, de créer des listes de diffusion, de disposer de statistiques concernant vos adhérents et vos activités.

LES SERVICES

UN PÔLE MATÉRIEL À LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Lorsqu'une association adhère à la Fédération des Foyers Ruraux, elle a la possibilité de louer du matériel son et éclairage. Prochainement, vous pourrez trouver sur le site de la Fédération www.foyersruraux3165.fr les modalités de réservation en ligne du matériel. Pour toutes informations complémentaires, appelez à la Fédération.

UN ACCÈS GRATUIT À DES VISIOCONFÉRENCES GRÂCE À ZOOM

Les associations adhérentes auront la possibilité d'organiser des réunions en visio conférence grâce à ZOOM. Vous trouverez sur le site de la Fédération, la procédure et le lien de réservation des conférences.

la fédération

ACCOMPAGNEMENTS DES BÉNÉVOLES

UN PROGRAMME DE FORMATION

Nous proposons des formations participatives construites sur des pédagogies inductives, liées à la pratique. Structurelles, thématiques ou techniques, ces formations sont des invitations à la réflexion, à la découverte et à la prise de recul. Elles sont animées par des formateurs « ressources » qui construisent leur formation « sur mesure » en fonction de la demande. Ces formations sont gratuites pour les bénévoles et les salariés des foyers ruraux et associations affiliées.

UN CONSEIL AUTOUR DE PROJETS DE TERRITOIRE

La Fédération impulse et accompagne des projets culturels, sportifs, de qualité, ouverts à tous. Elle apporte aide et conseil aux associations dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur propre projet d'animation et veille à favoriser mais aussi faciliter la mutualisation des ressources. Elle accompagne les associations dans leur demande de subventions auprès du Conseil Départemental.

DES ACTIONS À DESTINATION DE LA JEUNESSE OU À VOCATION SOCIALE

Une autre mission des Foyers Ruraux 31-65 est d'accompagner des dispositifs mis en place autour de la jeunesse (dispositif CLAS « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité », Accueils de loisirs, espace jeunes et espace de vie social), de former à l'animation volontaire (BAFA).

LES ESPACES DE VIE SOCIALE

L'espace de vie sociale est un lieu de vie, d'accueil et d'animation de proximité. Ouvert à tous, il développe prioritairement des actions collectives tout au long de l'année. Il permet de renforcer les liens sociaux et familiaux, la solidarité de voisinage en favorisant les initiatives des habitants. Ce lieu s'appuie sur une d ynamique participative car toutes les animations ou projets sont initiés par les habitants mais aussi en partenariat (association locale, commune ou collectivité, CAF, fédérations). La Fédération est missionnée pour accompagner les associations de milieu rural au développement de ce type de structures en suivant le schéma départemental de la CAF 31.

la fédération

ACCOMPAGNEMENTS DES BÉNÉVOLES

ASSOPRATIK

Le réseau des Foyers Ruraux a initié un travail coopératif de développement et d'innovation technologique en interconnectant différents partenaires autour d'une solution alternative aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Un espace sécurisé qui respecte les valeurs issues de l'éducation populaire a été créé et son expérimentation débute aujourd'hui avec les Fédérations des Foyers Ruraux d'Alsace, du Gard, de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de Lozère. ASSOPRATIK est une "appli" ou "un portail numérique" qui permet de faciliter la gestion, l'animation d'une association et de communiquer avec ses adhérents grâce à un ensemble d'outils en ligne (formulaire de paiement en ligne, infos aux adhérents via l'appli et maîtrise de nouveaux outils). Sur ASSOPRATIK, il est possible de retrouver l'ensemble des informations liées à son association, d'effectuer des paiements en ligne et de communiquer afin de faciliter son activité (co-voiturage, échange de services, messagerie instantanée etc.).

Si vous aussi êtes intéressé, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Fédération pour de plus amples renseignements !

17 allée du pré tolosan
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

federation3165@mouvement-rural.org

05.61.73.48.48

www.foyersruraux3165.fr